



COMMISSION DISCIPLINAIRE

Rapport d'activité 2011

1) Pérennisation et organisation

Évoluant dans un environnement réglementaire fédéral compliqué et en pleine rénovation, la commission disciplinaire a toutefois continué à fonctionner normalement pour sa deuxième année.

Sur sa proposition, le comité directeur a validé la liste des dix membres suivants comme faisant partie de la dite commission :

- Caroline BRILLE
- Georges CHARLON
- Jean-Jacques DEJOUY
- Emmanuel DENECKER
- Nicola DI-BERNARDO
- Éric GARNIER
- Aurélie JANICKI
- Patrick JOLIET
- Jean-Claude MESSMER

* Référent secrétariat : Sophie MAUREL

* Référent technique : Yves GOUESLAIN

Le président de la commission disciplinaire maintient sa volonté de ne pas désigner de commissions disciplinaires de première instance et d'appel, et ce pour des raisons matérielles et pour des impératifs de gestion. Il est rappelé que la commission disciplinaire n'a aucun pouvoir de saisine. Elle est saisie directement par le président de la fédération française de vol libre. La commission disciplinaire est indépendante et souveraine.

2) Emploi :

En 2011, la commission disciplinaire a été saisie à une seule reprise : appel affaire Montel.

Par décision du 18 mars 2011, confirmant la décision de première instance, la commission de discipline fédérale d'appel a prononcé à l'égard de M. Olivier Montel les sanctions suivantes : radiation de la fédération française de vol libre pour une durée de cinq années.

Il a toutefois été décidé d'assortir du sursis le reste de la suspension à effectuer.

3) Devenir

La commission disciplinaire est fort heureusement assez peu saisie, nous pouvons nous en féliciter !

Jean-Christophe LANDREAU
Président de la commission disciplinaire de la FFVL